La francisation des entreprises, c'est possible!

Près de 3000 entreprises québécoises
de 50 employés ou plus possèdent
actuellement un certificat de francisation.
C'est donc plus d'un demi-million
de personnes qui bénéficient
directement des effets de la francisation.

Documentation utile

- La démarche de francisation
- Le comité de francisation
- 🌉 Les technologies de l'information

Vous pouvez obtenir ces dépliants sur demande et en consulter les textes dans le site Internet de l'Office.



Pour joindre nos conseillers et conseillères en francisation des entreprises



Direction de la francisation Office de la langue française 125, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H2X 1X4

Téléphone : (514) 873-6571 1 888 873-6202

Télécopie : (514) 864-3948 Courriel : olf-df@olf.gouv.qc.ca



Pour en savoir plus sur nos publications et la gamme de nos services, demandez le dépliant

Les publications et les services de l'Office.

Pour tout renseignement en ligne sur la Charte ou l'Office de la langue française

www.olf.gouv.qc.ca

Office de la langue française

Québec * *

e français dans les entreprises

La permanence de la francisation

Travailler en français de plus en plus et de mieux en mieux

Québec **

6c



Le certificat de francisation : un gage de continuité?

Le certificat de francisation confirme qu'une entreprise qui l'obtient a atteint un degré d'utilisation du français qui répond aux objectifs de la Charte de la langue française.

Cependant, ce certificat, délivré par l'Office de la langue française, ne signifie pas qu'il n'est plus nécessaire d'améliorer la situation et la qualité du français au travail.

Pour s'assurer que la francisation est établie de façon durable, l'Office compte sur la collaboration de ses partenaires, les employeurs, les travailleurs, les travailleuses et les associations pour qu'ils partagent la responsabilité de la permanence de la francisation.

Le rapport triennal de l'entreprise

Toute entreprise titulaire d'un certificat de francisation doit remettre à l'Office, tous les trois ans, un rapport sur l'évolution de l'utilisation du français (article 146).

Implantation du français

La permanence de la francisation implique la nécessité d'implanter le français au travail par différents moyens : faire le point régulièrement sur l'état du français, formuler et appliquer des mesures d'amélioration ou de redressement de la situation linguistique et, enfin, participer à la diffusion et à l'utilisation de la terminologie française.

Voici quelques exemples d'activités d'implantation du français :

- Adopter des clauses linguistiques et une politique d'achat visant l'utilisation du français avec les fournisseurs et l'acquisition d'outils et d'équipements fonctionnant en français.
- Adopter une politique linguistique d'embauche exigeant la connaissance du français.
- Inciter les salariés et salariées ou les membres d'un comité de francisation à mettre sur pied des projets d'animation et d'information touchant le français au travail.
- Organiser des cours de perfectionnement du français oral ou écrit pour le personnel.
- Réaliser des projets d'implantation terminologique à l'aide d'affiches, de lexiques, de chroniques et de jeux linguistiques.
- Veiller à l'acquisition et à l'utilisation de logiciels et de matériel informatique en français.

 Participer à des activités spéciales réalisées au cours de la Francofète (manifestation annuelle organisée par l'Office et ses partenaires des secteurs public et privé, au mois de mars, pour promouvoir le français).



La permanence de la francisation résulte de la préoccupation constante de faire du français la langue d'usage normale et habituelle, au Québec, dans :

- les communications avec le personnel;
- les communications avec la clientèle, les fournisseurs et le public;
- les documents de travail, les manuels, les logiciels et le matériel informatique.



Charte de la langue française, chapitre V, La francisation des entreprises (articles 141 à 148)